



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 19 octobre 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 12 octobre 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MEFTAH, M. BOICHE, M. DEDIANNE Mickaël et Mme LAMY avaient donné respectivement procuration à Mme FAULE, M. BOURDOUNE, M. DEDIANNE Alain et M. TEXIER.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2023-120 : GROUPEMENT D'ACHAT DE L'ÉNERGIE : ADHÉSION AU NOUVEAU GROUPEMENT PILOTÉ PAR LE SIEEEN :

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Clamecy est membre du groupement de commande pour l'achat de l'énergie piloté par le Syndicat d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) depuis le 29 septembre 2016.

Suite à l'adoption d'une nouvelle réglementation des marchés de gros par la Commission Européenne, un nouveau groupement a été créé. Il convient d'autoriser la ville de Clamecy à y adhérer.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'adhésion de la ville de Clamecy au groupement de commande pour l'achat de l'énergie piloté par le SIEEEN ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente ainsi que tout document administratif permettant la mise en œuvre de ce nouveau groupement.

Suivent les signatures.
